Politique de la ville: mode d'emploi

Vivre ensemble Une politique de la ville interdépartementale et transversale est progressivement mise en place pour lutter contre les inégalités et améliorer le cadre de vie dans les quartiers en difficulté. Par MEHDI AOUDA

Depuis une quinzaine d'années, le canton de Genève a vu les inégalités sociales se creuser (diminution des revenus disponibles d'une partie de la population des travailleuses et des travailleurs, augmentation du taux de chômage, explosion des dépenses d'assistance publique, etc.). Des poches de précarité se sont formées dans certains quartiers du canton.

Le Réseau d'enseignement prioritaire

C'est à la suite de ce constat que le Réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été mis en place en 2006 pour réduire les inégalités et combattre l'échec scolaire. Depuis la rentrée 2010, 17 établissements composent le REP. Celui-ci sera étendu au cycle d'orientation. Dans la même perspective, les déclarations communes signées en 2008 et 2009 entre le Conseil d'État et le Conseil administratif de la ville de Genève, Vernier, Lancy et Onex (Carouge et Meyrin en 2011) constituent un socle partenarial entre l'État et les communes dans le cadre de la politique de la ville.

L'école, le logement, la culture

Cet élan a été valorisé lors du Discours de Saint-Pierre, dans lequel le Conseil d'État a affirmé une volonté très claire pour «...enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie (…). C'est pourquoi une véritable politique de la ville est nécessaire. Nous lancerons un plan d'investissement axé sur l'école, le logement, la culture, l'intégration et la sécurité qui restaurera le sentiment d'appartenance à son quartier, le bien-être et la qualité de la vie».

Photo: J.-P. Morier

Pour ce faire, le Conseil d'État a créé une délégation à la politique de la ville composée de la conseillère et des conseillers d'État Michèle Künzler, Mark Muller et Charles Beer qui en assure la présidence. Cette priorité est également inscrite dans le programme de législature avec, entre autres, l'élaboration d'un projet de loi en 2010.

Qu'entend-on par politique de la ville?

Mais au-delà du Réseau d'enseignement prioritaire, qu'entend-on exactement par politique de la ville?
Des actions menées par l'État et les communes, ciblées sur les territoires et quartiers qui conjuguent les difficultés sociales, économiques et environnementales, afin d'assurer la mixité sociale et l'égalité des chances. Il s'agit d'accentuer et de coordonner «l'effort public» là où cela est nécessaire.

Cette politique publique ne vient pas en substitution à ce qui existe mais bien en complémentarité. En cela, la politique de la ville est interdépartementale et partenariale. L'État ne peut agir seul, c'est pourquoi la politique de la ville repose sur un partenariat important avec les communes concernées par ces territoires et quartiers, en lien avec les acteurs locaux (fondations, travailleurs sociaux, associations, etc.) qui ont une bonne connaissance du terrain. Elle développe en ce sens une double approche; territoriale parce qu'elle cible des quartiers précis, et «intégrée» car elle intervient sur tous les domaines du cadre de vie dans ces quartiers (urbain, social, environnemental, etc.). L'identification des quartiers et territoires concernés se fera sur des critères précis définis par le Centre d'analyse territoriale des inégalités de Genève CATI-GE (créé en 2009 et rattaché à l'Université de Genève), en lien avec les communes.

Vous l'aurez compris: réduction des inégalités, cohésion sociale, mixité sociale et vivre ensemble, tels sont les objectifs de la politique de la ville qui représente un enjeu majeur pour une société plus juste, plus solidaire, plus humaine. ▌